

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



N° 25581

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-60-6,
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable MCF à partir du 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDÉRANT que, sur le fondement de l'article L. 5217-60-6 du CGCT, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 5 % des dépenses initiales de chacune des sections et l'attribution de crédits initiaux, aux dépenses de personnel.

DÉCIDE

Article 1. Autoriser le virement de crédits suivants:
Section d'investissement du chapitre 36 vers le chapitre 204 d'un montant de 750 000 € correspondant au détail des comptes à équilibrer suivants:

CHAPITRE	SECTION	PROG	INDICATEUR	MONTANT
36	204	01	01	750 000,00 €

Article 2. Cette décision sera transmise au service de gestion comptable de Limoges et environs.

Article 3. Cette décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

Article 4. Conformément à l'article L. 5217-60-6 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision au prochain conseil d'administration.

Fait à Limoges, le 7 août 2024.

Signé électroniquement le 07/08/2024
Stéphane BOUTIER
Président de Limoges Métropole

Publié le 7 août 2024

DÉCISION

Décision concernant une décision budgétaire modificative portant sur un virement de crédits de chapitre à chapitre

1 DOCUMENT - Publié le 7 Août 2024

 **DEC_FIN_25581_DECISION_BUDGETAIRE_MODIFICATIVE_VIREMENT_CREDITS_CHAPITRE.pdf**
(.pdf, 283,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**